

AVIS PUBLIC



ADOPTION

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (ANNÉE 2026)

AVIS EST DONNÉ, conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), qu'un règlement sera adopté visant l'imposition d'une taxe relative aux services pour l'année 2026, dispensé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

L'adoption de ce règlement sera présentée lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue **le mardi 2 décembre 2025, à compter de 19 h**, au **Centre récréatif Rivière-des-Prairies**, situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis.

Fait à Montréal, le 24 novembre 2025

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj